



L'enjeu



1er trimestre

2015

LE SYNDICAT CGT

VOUS SOUHAITE

UNE TRES BONNE ANNEE





Chers Collègues,

Toute l'équipe du syndicat CGT des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de Cannes et du CCAS vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité, pour vous comme pour les personnes qui vous sont chères.

Nous tenons à remercier tous les Fonctionnaires Territoriaux de la Mairie de Cannes et du CCAS qui ont voté lors des élections professionnelles du jeudi 04 décembre 2014, avec une attention particulière à celles et ceux qui ont exprimé leur soutien aux représentants du syndicat CGT.

La CGT est aujourd'hui le Syndicat majoritaire à la Mairie de Cannes et au CCAS.

La période de fin d'année a été placée sous le signe de la contrariété, lorsque nous avons appris, de manière abrupte, la suppression d'une des deux demi-journées de repos traditionnellement octroyées par le Maire à l'occasion des fêtes.

La Municipalité, qui s'illustre la plupart du temps dans la communication, a été bien discrète dans cette affaire.

Dans un communiqué, nous avons relayé le mécontentement général du personnel auprès du Maire et nous avons condamné cette décision.

En cette période de crise, il nous apparaît comme étant essentiel de conserver les acquis sociaux, certains ayant été obtenus de longue date, parfois dans la douleur.

La limite de tolérance est atteinte, et nous n'hésiterons pas à nous unir aux autres syndicats dans une action commune, s'il faut par la suite défendre le pouvoir d'achat des agents.

Notre grande priorité pour cette nouvelle année est de participer à la mise en place de l'aide octroyée par la Municipalité pour la prise en charge d'une partie des frais de mutuelles des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de Cannes et du CCAS.

Il est également prévu de renégocier le contrat de groupe pour les agents, afin de désigner la mutuelle qui offrira les meilleures garanties et les meilleurs prix.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces points essentiels.

Nous avons intégré dans notre journal les nouvelles grilles indiciaires, qui sont applicables à compter du 1er janvier 2015, pour les agents de catégorie « c », qui gagnent 5 points d'indice, et les catégories « B », qui sont moins bien loties...

Bonne lecture à toutes et à tous !!!

ELECTION 2014 DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

CATEGORIE B

Résultats des élections catégorie B

<u>Liste CGT</u>	Obtient	1 Sièges
<u>Liste FA FPT</u>	Obtient	2 Sièges
<u>Liste SNIAT</u>	Obtient	1 Sièges
<u>Liste SNT</u>	Obtient	0 Sièges

Groupe Hiérarchique B4

Liste des représentants CGT

Titulaires : PERAZZINI Pierre

Suppléants : BORRI Frédéric

ELECTION 2014 DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

CATEGORIE C

<u>Liste CGT</u>	Obtient	4 Sièges de titulaires
<u>Liste SNIAT</u>	Obtient	2 Sièges de titulaires
<u>Liste CFTC</u>	Obtient	1 Sièges de titulaire
<u>Liste FA FPT</u>	Obtient	1 Sièges de titulaire

Résultats des élections catégorie C

Liste des représentants CGT :

Groupe Hiérarchique C1

Titulaires :

- MORELLO Isabelle
- OTTERMATT Sylvie

Suppléants :

- SERGENT Frédéric
- BOTTO Véronique

Groupe Hiérarchique C2

Titulaires :

- MORAND Éric
- OUDY Jean Claude

Suppléants :

- GAMMER Catherine
- VIALE Stéphane

ELECTION 2014 DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE MAIRIE

<u>Liste CGT</u>	Obtient	3 Sièges de titulaires
<u>Liste SNIAT</u>	Obtient	2 Sièges de titulaires
<u>Liste FA FPT</u>	Obtient	1 Sièges de titulaire
<u>Liste CFTC</u>	Obtient	1 Sièges de titulaire

Liste des représentants CGT

Titulaires :

- PERAZZINI Pierre
- MORAND Éric
- BACCHI Robert

Suppléants :

- MORELLO Isabelle
- OUDY Jean Claude
- BORRI Frédéric

ELECTION 2014 DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Liste des représentants CGT

Titulaires :

- FACCHETTI Anselmo
- PERAZZINI Pierre

Suppléants :

- OUDY Jean Claude
- SUQUET Guy

ELECTION 2014 DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE CCAS

Liste des représentants CGT

Titulaires :

- OTTERMATT Sylvie
- PUGET Hélène
- ZARA Éric

Suppléant :

- MIRALLES David
- DELANSAY Florence
- COSTALLAT Marie-Aline

Catégorie C : modifications sur l'ensemble des échelles de rémunération

Les modifications d'indices apparaissent dans les deux dernières colonnes de droite. Les agents gagnent tous 5 points d'indice majoré.

Echelles 6				
Échelons	Indice Brut actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Majoré actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Brut à compter du 01/01/2015	Indice majoré à compter du 01/01/2015
9	536	457	543	462
8	500	431	506	436
7	481	417	488	422
6	450	395	457	400
5	430	380	437	385
4	404	365	416	370
3	380	350	388	355
2	367	340	374	345
1	358	33	364	338
Echelles 5				
Échelons	Indice Brut actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Majoré actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Brut à compter du 01/01/2015	Indice majoré à compter du 01/01/2015
12	459	402	465	407
11	447	393	454	398
10	430	380	437	385
9	417	371	423	376
8	388	355	396	360
7	368	341	375	346
6	359	334	366	339
5	350	327	356	332
4	347	325	354	330
3	342	323	351	328
2	341	322	349	327
1	340	321	348	326

Echelles 4				
Échelons	Indice Brut actuel	Indice Majoré actuel	Indice Brut à compter du 01/01/2015	Indice majoré à compter du 01/01/2015
12	424	377	432	382
11	416	370	422	375
10	400	363	409	368
9	379	349	386	354
8	367	340	374	345
7	349	327	356	332
6	346	324	352	329
5	341	322	349	327
4	340	321	348	326
3	339	320	347	325
2	337	319	343	324
1	336	318	342	323
Echelles 3				
Échelons	Indice Brut actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Majoré actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Brut à compter du 01/01/2015	Indice majoré à compter du 01/01/2015
11	393	358	400	363
10	374	345	380	350
9	358	333	364	338
8	349	327	356	332
7	342	323	351	328
6	340	321	348	326
5	339	320	347	325
4	337	319	343	324
3	336	318	342	323
2	334	317	341	322
1	330	316	340	321

Catégorie B : modifications portant sur le premier grade uniquement

Les modifications sont indiquées en gras dans le tableau ci-dessous. Elles ne concernent que quelques échelons (1 à 4 puis 8 et 10) du premier grade.

Catégorie B				
Échelons	Indice Brut actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Majoré actuel (jusqu'au 31/12/2014)	Indice Brut à compter du 01/01/2015	Indice majoré à compter du 01/01/2015
13	576	486	576	486
12	548	466	548	466
11	516	443	516	443
10	486	420	488	422
9	457	400	457	400
8	436	384	438	386
7	418	371	418	371
6	393	358	393	358
5	374	345	374	345
4	359	334	360	335
3	347	325	356	332
2	342	323	352	329
1	340	321	348	326



Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux
de la ville de CANNES
52 Boulevard de la République
06400 CANNES
Tél : 06 01 08 22 47
Mail : cgterritoriaux@gmail.com

Monsieur David LISNARD
Maire de la Ville de CANNES
Vice président du Conseil Général
des Alpes Maritimes
Hôtel de Ville de CANNES
06404 CANNES

CANNES, le jeudi 27 novembre 2014

Objet : Perte d'une demi-journée de récupération octroyée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire,

J'ai bien pris connaissance de la note interne établie en date du 26 novembre 2014 par Monsieur Thierry MIGOULE, Directeur Général des Services, qui matérialise votre volonté d'accorder à l'ensemble des employés municipaux le bénéfice d'une demi-journée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Jusqu'à présent, les employés de la ville de Cannes se voyaient octroyer 2 demi-journées à l'occasion des fêtes de fin d'année, pour les 24 et 31 décembre.

A la lecture de cette note, je ne peux que constater une régression sociale et un durcissement de position de la part de la municipalité vis à vis du personnel.

Sur les bases du constat, en dehors de toute considération d'ordre politique, je ne peux m'empêcher de regretter une époque où, lorsqu'un nouveau Maire prenait ses fonctions, il accordait une journée de récupération aux employés de la ville de Cannes.

Un usage qui s'est perdu en 2001, et qui s'est accompagné de la perte d'un jour de récupération le 24 août, octroyé de longue date aux employés de la ville de Cannes, à l'occasion de la libération de la ville.

Au delà de la perte d'une demi-journée de récupération, c'est toute une symbolique qui est mise à mal, celle des fêtes de fin d'année, qui permettent de resserrer les liens familiaux.

La rationalisation du temps de travail est-elle devenue supérieure à certaines valeurs humaines, pourtant essentielles ?

Si tel devait être le cas, on est en droit de se demander jusqu'où ira ce processus.

J'ignore si cette mesure est censée générer des économies pour la ville, mais ce qui est certain, c'est qu'elle a dorénavant déjà engendré de la frustration chez l'écrasante majorité des employés de la ville de Cannes.

C'est pourquoi aujourd'hui, en ma qualité de représentant du personnel de la ville de Cannes, je vous fais part du mécontentement des agents face à cette annonce, et je vous demande de bien vouloir reconsidérer votre décision, en maintenant les deux demi-journées octroyées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général du Syndicat CGT
des Fonctionnaires Territoriaux de la ville de CANNES,

Robert BACCHI





Ville de Cannes

Le Maire

Vice-Président du Conseil Général

Monsieur Robert BACCHI
Syndicat CGT des Fonctionnaires Territoriaux
52 Boulevard de la République
06400 Cannes

Cannes, le 18 décembre 2014

Réf. : DC/DL/drh

Objet : demi-journée - fêtes de fin d'année

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez souhaité réagir à la suite de la note de Monsieur le Directeur Général des Services du 26 novembre 2014 concernant la demi-journée octroyée pour les fêtes de fin d'année.

Si je comprends votre réaction, je ne partage pas l'interprétation que vous faites de cette mesure, d'une part en raison de la situation financière dans laquelle se trouvent les collectivités territoriales, d'autre part, au regard de la réalité de la situation sociale au sein de la Mairie de Cannes.

Vous semblez oublier que les moyens alloués aux communes sont en nette régression. A simple titre d'information, Cannes perdra entre 2014 et 2015 près de 10 M€ en raison de la baisse des dotations de l'Etat, des transferts de charges non compensés et d'autres décisions prises à l'échelon national.

Comme vous, je suis très attaché à l'esprit des fêtes de fin d'année. L'octroi d'une demi-journée le manifeste afin de préparer les deux jours fériés que sont Noël et le jour de l'an. Chacun, s'il le souhaite, est en droit dans le respect de la continuité du service public, d'y consacrer des jours de repos et de solliciter à cette fin des congés.

Nous devons au contraire nous réjouir ensemble qu'une demi-journée de repos supplémentaire et dérogatoire au régime commun ait pu être préservée.

Elle se rajoute en Mairie aux 25 jours de congés légaux, aux 7 jours d'avantages supplémentaires (soit 6 jours de bonifications liés à l'assiduité et 1 jour de fractionnement) et aux 6 ou 12 jours de RTT pour les agents exerçant leur temps de travail respectivement à raison de 36 heures ou 37 heures hebdomadaires.

En outre, des jours d'ancienneté sont accordés également aux agents ayant plus de 20 ans d'ancienneté de service (2 jours pour 20 ans de service, 3 jours pour 30 ans et au-delà).

Je suis attaché à une approche sociale fondée non pas sur la facilité d'accorder des avantages discrétionnaires par le simple fait du prince ou par clientélisme, mais sur des critères d'éthique et d'équité, comme je m'y suis engagé depuis que je suis arrivé à la tête de la Mairie.

Parler de « régression sociale », comme vous l'évoquez parce qu'est accordée une demi-journée de repos supplémentaire et non deux - et pourquoi ne pas en accorder encore plus ?- est presque indécent. Car cela dépend de la position dans laquelle on se place : pensez-vous que ces avantages constituent une avancée pour le contribuable ? Je crois au contraire qu'il l'analyserait à son tour comme une régression. Cette demi-journée coûte en effet à la collectivité la somme de 142 000 €.

Je n'imaginai pas un seul instant que vous puissiez évoquer une régression sociale en considération de toutes les préoccupations qui nous entourent, en particulier de ceux qui sont sans emploi ou de ceux qui ne peuvent bénéficier d'avantages supplémentaires en raison de l'indispensable nécessité de travailler à ce moment crucial de l'année.

Je ne doute pas que vous soyez assuré de ma volonté de diriger la Mairie de façon plus rigoureuse tout en prenant en compte l'ensemble des paramètres sociaux. Je compte sincèrement sur votre adhésion à cette démarche saine.

Vous auriez ainsi pu relever ma décision, dont vous avez été le premier informé, de la prise en charge par la Ville d'une partie des frais de mutuelle ; il s'agit d'une mesure sociale bien plus forte que de distribuer des vacances rémunérées supplémentaires, tant la couverture santé est importante au regard des coûts de cette dernière et des difficultés d'un nombre croissant d'agents à accéder correctement aux soins.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



David LISNARD